Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 939

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 939

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 16 février 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Election du conseil fédéral: la voix du peuple

Faut-il faire élire les conseillers fédéraux par le peuple? La question revient régulièrement sur le tapis depuis quelques années à l'occasion d'une vacance gouvernementale. Elle exprime une certaine insatisfaction de l'opinion publique et des médias à l'égard du monopole des partis et du parlement. Les critères retenus empêchent l'accession à l'exécutif des hommes ou des femmes les plus compétents et de personnalités politiquement profilées; formule magique, nuances partisanes, appartenance cantonale, régionale et même religieuse limitent singulièrement l'éventail des papables.

La candidature de l'indépendante Monika Weber, rappel du droit des femmes à siéger au Conseil fédéral et tentative de sanctionner l'échec du parti radical, n'a pas trouvé grâce aux yeux des parlementaires quand bien même elle avait la préférence de l'opinion, si l'on en croit les sondages. Les socialistes ne voient-ils pas leurs candidats assez régulièrement boudés par la majorité bourgeoise? Et le dynamique Franz Steinegger n'a-t-il pas été sacrifié à Kaspar Villiger, un politicien quelque peu effacé?

Il faut pourtant bien admettre qu'enthousiasmes et aversions du moment sont bien souvent démentis dans la durée. De Tschudi à Stich, en passant par Willi Ritschard, les socialistes ont fini par se féliciter du choix de leurs adversaires. A Flavio Cotti, qui en 1986 apparaissait comme un terne carriériste, on aurait préféré alors le jeune Fulvio Caccia aux idées novatrices; or le premier a démontré en peu de temps sa maestria dans la direction d'un département difficile et a su imprimer sa volonté politique. Et certains prédisent même qu'Arnold Koller, discret jusqu'à présent, va éclater dans son nouveau département. A l'inverse, les attentes éveillées par l'élection d'Elizabeth Kopp, une parlementaire à la sensibilité écologiste, ont été rapidement déçues.

Le peuple ferait-il mieux? A ceux qui prétendent que cette tâche dépasse la capacité de discernement du souverain, rappelons l'élection populaire des gouvernements cantonaux et l'équilibre politique imposé par les citoyennes et les citoyens malgré un système électoral généralement majoritaire. Mais, à de rares exceptions près — Cornelia Füeg élue au Conseil d'Etat soleurois contre la volonté de son parti — électeurs et électrices appuient les candidat-e-s officiel-le-s. Au niveau fédéral, la difficulté d'une élection directe résiderait dans la protection des minorités; pour assurer une représentation aux Romands et aux Tessinois il faudrait créer des arrondissements électoraux; pour garantir une représentation politique équitable, le système proportionnel serait nécessaire. Des conditions qui rigidifieraient encore plus le processus de sélection des membres du Conseil fédéral et qui renforceraient à coup sûr le poids des états-majors politiques.

Mais surtout l'élection directe du gouvernement central modifierait le fonctionnement des institutions.

Le Conseil fédéral, fort de sa légitimité populaire, verrait sa position renforcée face au parlement. Est-ce une évolution souhaitable, alors que l'exécutif, maintenant déjà, donne le ton et domine un législatif de milice démuni? C'est à cette question qu'il convient de répondre. Elle nous paraît plus importante que celle d'une hypothétique amélioration de la qualité des femmes et des hommes de gouvernement.

JD